

A+
Société par actions simplifiée au capital de 24.887 euros
Siège social : 60, rue Porte Dijaux – 33000 BORDEAUX

453 248 064 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 6 JANVIER 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025
DEUXIEME DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

[...]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 94.787 € en totalité au compte « autres réserves ».

L'associé unique prend acte, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices sociaux précédents.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

[...]

DocuSigned by:

5B0BF36402F8430...

Certifié conforme
le Président la Société L'OPTICIEN AFFLELOU
Représentée par Monsieur Afif Haddar

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 60 DE LA PORTE DIJEUX 33000 BORDEAUX			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 5 3 2 4 8 0 6 4 0 0 0 5 8			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31072025		N-1 31072024			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
					Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 129	13 480	648	1 002
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	218 136	200 410	17 726	34 548
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	18 595		18 595	17 765
	TOTAL (II)		BJ	BK	250 861	213 891	36 969	53 317
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	142 957	4 688	138 269	114 498
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				88 704
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	71 352	4 586	66 765	47 990
		Autres créances (3)	BZ	CA	407 440		407 440	435 164
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	166 294		166 294	118 730
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	35 520		35 520	33 382	
	TOTAL (III)	CJ	CK	823 565	9 275	814 290	838 470	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 074 426	223 166	851 260	891 788	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A PLUS				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 887)			DA	24 887	24 887	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	2 489	2 489	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	514 226	415 114	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	94 787	99 112	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	636 390	541 602	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	8 943	7 003	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	140 386	260 807	
	Dettes fiscales et sociales			DY	53 990	52 611	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	11 549	29 762	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	214 869	350 185		
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	851 260	891 788		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	205 925	343 182	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 198 196	FB		FC	1 198 196	1 241 569	
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	190	FH		FI	190	111	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 198 387	FK		FL	1 198 387	1 241 681	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	10 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 668	8 442	
	Autres produits (1) (11)					FQ	13 177	7 268	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 215 233	1 267 391	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	464 326	457 734	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(24 445)	(6 867)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	268 586	325 469	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19 991	11 394	
	Salaires et traitements*					FY	231 412	231 306	
	Charges sociales (10)					FZ	77 594	62 776	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*				GA	29 495	31 605	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	5 362	2 781	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	22 227	26 909	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 094 551	1 143 109	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	120 681	124 281		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	10 384	10 835	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	10 384	10 835	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 530	2 987	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4 530	2 987	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	5 853	7 848		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	126 535	132 129		

Désignation de l'entreprise										SASU A PLUS		Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	31 748	33 017		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)											HL	1 225 617	1 278 227		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)											HM	1 130 830	1 179 114		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)													HN	94 787	99 112
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										1G		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *										HP	486	502
			- Crédit-bail immobilier										HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										1J	9 740	10 835	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD			
	(9)	Dont transferts de charges										A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3	7 756	5 506	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4	21 322	22 098	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives		A6						obligatoires		A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin		A7						Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
Charges exceptionnelles												Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
											Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseSASU A PLUS

Néant☐*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.		TOTAL I				CZ	D8	D9			
		TOTAL II				KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX	12 318		
		Matériel de transport*				KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ	0		
	Avances et acomptes					LK	LL	LM			
	TOTAL III					LN	LO	LP	12 318		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T		
		Autres participations					8U	8V	8W		
		Autres titres immobilisés					1P	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1U	1V	829			
TOTAL IV					LQ	LR	LS	829			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	ØH	ØJ	13 147			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP.		TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7				
		TOTAL II		IO	LV	LW	1X				
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC					
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO					
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR					
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU					
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX					
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB					
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF					
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW					
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ					
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D					
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G					
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le :

31072025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU A PLUS</u>												Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM						
Fonds commercial			RE				RF				RI						
Autres immobilisations incorporelles			PE				PF				PG						
TOTAL I			RK				RM				RN						
Terrains			PI				PJ				PK						
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO						
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	13 126			QA	354			QB	0					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	164 970			QE	25 342			QF	0					
	corporelles	Matériel de transport		QH				QI				QJ					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 299			QM	3 798			QN	0						
Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS							
TOTAL II			QU	184 396			QV	29 495			QW	0					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	184 396			ØP	29 495			ØQ	0					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler											Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations											SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU A PLUS</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	4 014	6P	991	6R	317	6S	4 688
	Sur comptes clients	6T	1 567	6U	4 370	6V	1 351	6W	4 586
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 581	TY	5 362	TZ	1 668	UA	9 275
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	5 581	UB	5 362	UC	1 668	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	5 362	UF	1 668			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	18 595	UV	0	UW	18 595		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	1 957		1 957		0		
	Autres créances clients			UX	69 394		69 394				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 597		6 597			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)			VC	375 920		375 920				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	24 922		24 922				
	Charges constatées d'avance			VS	35 520		35 520				
TOTAUX				VT	532 907	VU	514 312	VV	18 595		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
	à plus d'1 an à l'origine			VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	140 386		140 386				
Personnel et comptes rattachés				8C	20 221		20 221				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	17 173		17 173				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	11 649		11 649				
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	4 945		4 945				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	11 549		11 549				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	205 925	VZ	205 925				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31072025	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	94 787
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	2 793	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	2 793	
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	31 748
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	0	
				{ – imposées au taux de 0 %								ZN	0
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ – Plus-values nettes à court terme								WN	
				{ – Plus-values soumises au régime des fusions								WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	129 328	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	0
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	2 338	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	0	
				{ – imposées au taux de 0 %								WH	0
				{ – imposées au taux de 19%								WP	0
				{ – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
				{ – imputées sur les déficits antérieurs								XB	
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
				Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
				Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)								XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY	
	Majoration d'amortissement*											XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	2 338	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) 126 990										XI			
{ déficit (II moins I)											XJ	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	126 990	XO	0

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A PLUS				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	0
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
TASCOM			9K	2 793	9L 2 338
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	2 793	YO 2 338
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
	Montant de la réintégration ou de la déduction			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A PLUS															Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	99 112		- Autres réserves		ZD	99 112											
	Prélèvements sur les réserves			0E			Dividendes		ZE												
	TOTAL I			0F	99 112		Autres répartitions		ZF												
						Report à nouveau		ZG													
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	99 112												
RENSEIGNEMENTS DIVERS																					
Exercice N : Exercice N - 1 :																					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ	534													
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS														
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	5 569		28 005											
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	91 726	)	XQ	94 070		105 224											
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU														
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	21 111		47 018											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV														
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	147 835		145 220											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	268 586		325 469											
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	8 382		1 304										
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	11 609		10 089										
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	19 991		11 394										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	242 102		249 317											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	167 591		149 639											
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	228 121													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	3.14 %		3.24 %											
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG														
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	126 990	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL										
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	15 970 428	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO										
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	7	5	1	0	9	5	7	1	2	0	0	0	4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS							Néant ☒					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE												
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②		Valeur nette réévaluée* ③		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④		Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*							
Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨											
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS

Néant ☒

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU			
Origine 1	Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine 1	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col 6= 2+3-4-5 6
	À 19 % ou à 15 % 2	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e ,6 ^e ,7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS		Néant ☐		*																			
Exercice ouvert le : 01082024		et clos le : 31072025		Durée en nombre de mois 12																			
DECLARATION DES EFFECTIFS																							
Effectifs moyens du personnel				YP	6																		
Dont apprentis				YF																			
Dont handicapés				YG																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																							
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 198 387																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	7 756																		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT																			
TOTAL 1				OX	1 206 143																		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5 420																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE																			
Subventions d'exploitation reçues				OF	2 000																		
Variation positive des stocks				OD	30 282																		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT																			
TOTAL 2				OM	37 702																		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																							
Achats				ON	475 088																		
Variation négative des stocks				OQ	5 836																		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	165 371																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ																			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	22 227																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante				OY																			
TOTAL 3				OJ	668 525																		
IV Valeur ajoutée produite																							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 575 321																		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	575 321																		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE				EV	X																		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 206 143																		
Effectifs au sens de la CVAE				EY	6																		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	410 865 718																		
Période de référence		GY	0	1	/	0	8	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	0	7	/	2	0	2	5
Date de cessation		HR												0	1	/	0	1	/	1	9	0	0

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE31072025N° SIRET45324806400058

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESASU A PLUS

ADRESSE (voie)60 DE LA PORTE DIJEUX

CODE POSTAL33000VILLEBORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	24 887		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4			
Total des lignes P1 + P2			P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	24 887

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSASDénominationL 'OPTICIEN AFFLELOU

N° SIREN (si société établie en France)514266675% de détention100Nb de parts ou actions24 887

Adresse :N°1 BVoiepl. DE LA DEFENSE

Code Postal92400CommuneCOURBEVOIEPaysFR

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31072025

N° SIRET 4 5 3 2 4 8 0 6 4 0 0 0 5 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A PLUS

ADRESSE (voie) 60 DE LA PORTE DIJEAUX

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032